

cessé. Et une nuance aussi s'opère dans les pensées.

Le château de feu aux formes féeriques, demeure des salamandres, a croulé soudain dans les cendres, brisant ses dentelles et ses mille aiguillettes.

N'est-ce pas là l'image de nos rêves démolis ? Qui donc n'a pas quelquefois à pleurer ? Qui n'a pas son petit coin de cimetière à lui où il aime à faire, de par ci de par là, un court et pieux pèlerinage ? Qui donc n'a pas de ces blessures qu'on appelle déceptions et de ces trépassés qu'on appelle songes évanouis ?

Au-dessus de cet écroulement des braises, de petites flammes violettes un instant brillent et s'éteignent, image des regrets que nous laissons à certains jours rôder autour de nos illusions mortes.

C'est l'heure aux douloureuses évocations. Mais cette tristesse, il ne faut pas la distraire. Certaines souffrances veulent être respectées. Pour elles le remède serait pire que le mal. Quand cette douloureuse absorption s'achève, les cendres ont recouvert tout l'âtre, mais le feu couve encore sous elles.

On remue ces débris et l'on y déterre des tisons dont la vive lueur n'est hélas que bien éphémère.

Et comme le brasier menace de s'éteindre on refait une, deux ou trois attisées peut être, jusqu'à ce que l'on soit fatigué de revivre les jours enfuis avec leurs joies et leurs deuils.

R. CHEVRIER.

DEMANDE D'EMPLOI.

M. J. B. Poirier, 71 rue Wall, Hull, demande de l'emploi, de quelque sorte que ce soit.

QUALITES DES OFFICIERS.

Aux membres des conseils locaux et des bureaux de perception.

Ni le conseil suprême de l'Union St-Joseph, ni les fonctionnaires du bureau-chef n'ont l'idée de s'ingérer dans les affaires des conseils locaux ou des bureaux de perception. Ils reconnaissent cependant que c'est dans la bonne administration de ces organisations que git le secret du prospère avenir de la société. Ils se rendent compte que leurs efforts et leur travail seront vains s'ils ne sont secondés par les membres et surtout par les officiers des subdivisions locales de la société. Or, pour que les officiers, surtout dans les villes et villages où l'Union St-Joseph a des groupes de sociétaires, fassent œuvre digne pour la société, pour qu'ils puissent dignement représenter les membres qui sont sous leur juridiction, pour qu'ils puissent efficacement protéger les intérêts de ces derniers, il faut qu'ils aient les qualités requises pour bien remplir leurs fonctions. Il est de toute importance que les percepteurs et receveurs soient bien au fait de leurs devoirs et qu'ils puissent les remplir efficacement et à l'avantage de leurs conseils et bureaux respectifs. C'est pourquoi, à l'approche des élections, nous insistons auprès de nos membres en général pour qu'ils placent à leur tête, dans les diverses localités, non seulement des officiers dévoués, mais aussi des officiers capables. Qu'il fassent surtout un choix judicieux de leurs percepteurs. Il leur faut pour ce poste des hommes qui sachent bien et lisiblement écrire et qui aient quelque connaissance de la comptabilité et des chiffres. Il leur